



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BO

LE BULLETIN OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

**Bulletin officiel n° 37
du 6 octobre 2022**

Sommaire

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général

Œuvres, thèmes, questions de référence du baccalauréat pour l'enseignement de spécialité d'arts plastiques en classe terminale en vue de la session 2023
note de service du 3-10-2022 (NOR : MENE2228263N)

Baccalauréat général

Œuvres, thèmes, questions de référence du baccalauréat pour l'enseignement de spécialité d'arts plastiques en classe terminale en vue de la session 2024
note de service du 3-10-2022 (NOR : MENE2228266N)

Baccalauréat général

Œuvres retenues pour l'épreuve terminale de spécialité cinéma-audiovisuel pour les sessions 2023 et 2024
note de service du 3-10-2022 (NOR : MENE2228270N)

Baccalauréat général

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de musique en classe terminale pour l'année scolaire 2022-2023
note de service du 3-10-2022 (NOR : MENE2228325N)

Baccalauréat général

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de musique en classe terminale pour l'année scolaire 2023-2024
note de service du 3-10-2022 (NOR : MENE2228327N)

Mouvement du personnel

Nomination

Secrétaire générale de l'académie de Corse, secrétaire générale de la région académique de Corse
arrêté du 19-9-2022 (NOR : MEND2227037A)

Nomination

Secrétaire générale de l'académie d'Amiens
arrêté du 19-9-2022 (NOR : MEND2226971A)

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général

Œuvres, thèmes, questions de référence du baccalauréat pour l'enseignement de spécialité d'arts plastiques en classe terminale en vue de la session 2023

NOR : MENE2228263N

note de service du 3-10-2022

MENJ - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs d'arts plastiques

Références : arrêté du 19-7-2019 - BO spécial n° 8 du 25-7-2019 ; note de service du 29-9-2022 - BO du 30-9-2020

La présente note de service abroge et remplace la note de service du 7 juin 2020 définissant les œuvres, thèmes, questions de référence du baccalauréat pour l'enseignement de spécialité d'arts plastiques en classe terminale à compter de la rentrée scolaire 2021.

Le programme de l'enseignement de spécialité en arts plastiques de la classe de terminale institue des œuvres, thèmes et questions de référence en vue de l'épreuve terminale du baccalauréat, régulièrement renouvelés et publiés au Bulletin officiel de l'éducation nationale. Mobilisant une culture plastique et artistique personnelle, ils s'appuient sur des connaissances et des compétences travaillées tout au long du cycle terminal. Ils sont reliés aux champs de questionnements des programmes qu'ils éclairent selon des problématiques et des pratiques artistiques spécifiques ou plurielles.

Leur approche est conduite :

- à partir du champ des questionnements plasticiens, structuré autour de trois domaines d'étude, et du champ des questionnements artistiques interdisciplinaires et transversaux ;
- en mobilisant les compétences travaillées des programmes d'arts plastiques du lycée.

Pour la session 2023 du baccalauréat, les œuvres, thèmes, questions de référence sont :

Mise en scène de l'image : parmi le groupement d'œuvres retenues, **seule celle de William Kentridge est support d'examen.**

- Barbara Kruger (1945-), *Untitled* (Sans titre), 1994-95, dimensions variables, installation de sérigraphies photographiques sur papier, Cologne, museum Ludwig, collection Ludwig ;
- William Kentridge (1955-), *More Sweetly Play the Dance* (*Jouer la danse plus doucement*), 2015, dimensions variables, installation vidéo 8 canaux haute définition, 15 min, avec 4 porte-voix, Ottawa, musée des beaux-arts du Canada.

Du projet à la réalisation d'une œuvre monumentale : parmi le groupement d'œuvres retenues, **seule celle de Claude Monet est support d'examen.**

- Claude Monet (1840-1926), *Cycle des nymphéas du musée de l'Orangerie*, entre 1897 et 1926, huile sur toile, H. : 1,97 m, L. : environ 100 m linéaires, surface environ 200 m², Paris, musée de l'Orangerie ;
- Huang Yong Ping (1954-2019), *Serpent d'océan*, 2012, aluminium, sculpture monumentale, L. : 128 m, H. : 3 m, création pérenne dans le cadre du parcours Estuaire, Saint-Brevin-les-Pins, Pointe de Mindin, Loire-Atlantique.

Ces études de cas communes ne constituent pas un corpus auquel se limiterait la culture plastique et artistique en classe terminale. Selon leurs spécificités, elles sont ainsi régulièrement articulées et mises en dialogue avec d'autres références. Celles-ci sont choisies par le professeur, dans une perspective diachronique et dans des aires géographiques diverses, pour nourrir et jalonner le parcours de culture plastique et artistique, dont la mise en œuvre est opérée tout au long du cycle terminal.

Sans s'interdire des connexions pertinentes avec d'autres composantes du programme, ces études de cas sollicitent certaines dimensions et problématiques de la création artistique permettant de travailler, de manières spécifiques et opportunes, une sélection de questionnements prioritairement mobilisés des programmes de l'enseignement de spécialité. Ce cadre commun de référence est précisé ci-dessous.

Questionnements des programmes prioritairement mobilisés

Domaines du champ des questionnements plasticiens

Domaines de l'investigation et de la mise en œuvre des langages et des pratiques plastiques :

- la représentation, ses langages, moyens plastiques et enjeux artistiques. Rapport au réel : mimésis, ressemblance, vraisemblance et valeur expressive de l'écart ;
- la figuration et l'image. Figuration et construction de l'image : espaces narratifs de la figuration et de l'image,

temps et mouvement de l'image figurative.

Domaines de la présentation des pratiques, des productions plastiques et de la réception du fait artistique :

- la réception par un public de l'œuvre exposée, diffusée ou éditée. Monstration de l'œuvre vers un large public : faire regarder, éprouver, lire, dire l'œuvre exposée, diffusée, éditée, communiquée.

Domaines de la formalisation des processus et des démarches de création :

- l'idée, la réalisation et le travail de l'œuvre. Projet de l'œuvre : modalités et moyens du passage du projet à la production artistique, diversité des approches.

Champ des questionnements artistiques interdisciplinaires

- Théâtralisation de l'œuvre et du processus de création.

Champ des questionnements artistiques transversaux

- L'artiste et la société : faire œuvre face à l'histoire et à la politique.

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,

La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,

Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général

Œuvres, thèmes, questions de référence du baccalauréat pour l'enseignement de spécialité d'arts plastiques en classe terminale en vue de la session 2024

NOR : MENE2228266N

note de service du 3-10-2022

MENJ - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs d'arts plastiques

Références : arrêté du 19-7-2019 - BO spécial n° 8 du 25-7-2019 ; note de service du 29-9-2022 - BO du 30-9-2022

La présente note de service abroge et remplace la note de service du 10 juin 2022 définissant les œuvres, thèmes, questions de référence du baccalauréat pour l'enseignement de spécialité d'arts plastiques en classe terminale à compter de la rentrée scolaire 2023.

Le programme de l'enseignement de spécialité en arts plastiques de la classe de terminale institue des œuvres, thèmes et questions de référence en vue de l'épreuve terminale du baccalauréat, régulièrement renouvelés et publiés au Bulletin officiel de l'éducation nationale. Mobilisant une culture plastique et artistique personnelle, ils s'appuient sur des connaissances et des compétences travaillées tout au long du cycle terminal. Ils sont reliés aux champs de questionnements des programmes qu'ils éclairent selon des problématiques et des pratiques artistiques spécifiques ou plurielles.

Leur approche est conduite :

- à partir du champ des questionnements plasticiens, structuré autour de trois domaines d'étude, et du champ des questionnements artistiques interdisciplinaires et transversaux ;
- en mobilisant les compétences travaillées des programmes d'arts plastiques du lycée.

Pour la session 2024 du baccalauréat, les œuvres, thèmes, questions de référence sont :

Du projet à la réalisation d'une œuvre monumentale : parmi le groupement d'œuvres retenues, **seule celle de Huang Yong Ping est support d'examen.**

- Claude Monet (1840-1926), *Cycle des nymphéas du musée de l'Orangerie*, entre 1897 et 1926, huile sur toile, H. : 1,97 m, L. : environ 100 m linéaires, surface environ 200 m², Paris, musée de l'Orangerie ;
- Huang Yong Ping (1954-2019), *Serpent d'océan*, 2012, aluminium, sculpture monumentale, L. : 128 m, H. : 3 m, création pérenne dans le cadre du parcours Estuaire, Saint-Brevin-les-Pins, Pointe de Mindin, Loire-Atlantique.

Nature à l'œuvre : parmi le groupement d'œuvres retenues, **seule celle de Miguel Chevalier est support d'examen.**

- Joachim Patinir (vers 1480-1584), *Saint Jérôme dans le désert*, vers 1515-1520, huile sur panneau de bois, H. : 78 cm, L. : 137 cm, Paris, musée du Louvre ;
- Rosa Bonheur (1822-1899), *Labourage nivernais*, 1849, huile sur toile, H. : 133 cm, L. : 260 cm, achat après commande de l'État en 1849, Paris, musée d'Orsay ;
- Miguel Chevalier (1959-), *Sur-natures*, sous-titre : *Paradis artificiel*, 2004, nouveau média interactif, plantes virtuelles réalisées avec le logiciel Music2eye, projetées sur un mur, les végétaux bougent en fonction des mouvements du public, captées par un détecteur de présence et mouvements, CD-Rom, programme informatique, dimensions variables. Centre national des arts plastiques, en dépôt depuis 2016 au Frac Picardie, Amiens.

Ces études de cas communes ne constituent pas un corpus auquel se limiterait la culture plastique et artistique en classe terminale. Selon leurs spécificités, elles sont ainsi régulièrement articulées et mises en dialogue avec d'autres références. Celles-ci sont choisies par le professeur, dans une perspective diachronique et dans des aires géographiques diverses, pour nourrir et jalonner le parcours de culture plastique et artistique, dont la mise en œuvre est opérée tout au long du cycle terminal.

Sans s'interdire des connexions pertinentes avec d'autres composantes du programme, ces études de cas sollicitent certaines dimensions et problématiques de la création artistique permettant de travailler, de manières spécifiques et opportunes, une sélection de questionnements prioritairement mobilisés des programmes de l'enseignement de spécialité. Ce cadre commun de référence est précisé ci-dessous.

[Questionnements des programmes prioritairement mobilisés](#)

Domaines du champ des questionnements plasticiens

Domaines de l'investigation et de la mise en œuvre des langages et des pratiques plastiques :

- la représentation, ses langages, moyens plastiques et enjeux artistiques. Rapport au réel : mimésis, ressemblance, vraisemblance et valeur expressive de l'écart ;
- reconnaissance artistique et culturelle de la matérialité et de l'immatérialité de l'œuvre : perception et réception, interprétation, dématérialisation de l'œuvre.

Domaines de la présentation des pratiques, des productions plastiques et de la réception du fait artistique :

- la réception par un public de l'œuvre exposée, diffusée ou éditée. Monstration de l'œuvre vers un large public : faire regarder, éprouver, lire, dire l'œuvre exposée, diffusée, éditée, communiquée.

Domaines de la formalisation des processus et des démarches de création :

- l'idée, la réalisation et le travail de l'œuvre. Projet de l'œuvre : modalités et moyens du passage du projet à la production artistique, diversité des approches.

Champ des questionnements artistiques interdisciplinaires

- Animation des images et interfaces de leur diffusion et de réception.

Champ des questionnements artistiques transversaux

- L'art, les sciences et les technologies : dialogue ou hybridation.

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,

La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général

Œuvres retenues pour l'épreuve terminale de spécialité cinéma-audiovisuel pour les sessions 2023 et 2024

NOR : MENE2228270N

note de service du 3-10-2022

MENJ - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; au directeur du service inter-académique des examens et concours d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs de cinéma-audiovisuel
Références : arrêté du 19-7-2019 - BO spécial n° 8 du 25-7-2019 ; note de service du 29-9-2022 - BO du 30-9-2022

Le programme d'enseignement de spécialité de cinéma-audiovisuel en classe terminale institue un programme limitatif de trois œuvres cinématographiques et audiovisuelles, publié tous les ans au Bulletin officiel de l'éducation nationale. Il est renouvelé annuellement par tiers. Au cours de l'année de terminale, chaque œuvre est abordée et analysée dans la perspective d'un ou plusieurs questionnement(s) précisé(s) par le Bulletin officiel de l'éducation nationale. Chaque œuvre permet donc d'actualiser concrètement l'étude d'un ou plusieurs questionnement(s) au programme de l'enseignement de spécialité cinéma-audiovisuel de terminale. La note de service du 29 septembre 2022 publiée au Bulletin officiel du 30 septembre 2022 précise que deux œuvres seulement, avec les questionnements qui lui sont associés, sur les trois publiées dans le programme limitatif annuel, sont support d'examen final.

Pour la session 2023 du baccalauréat, les œuvres cinématographiques retenues pour l'examen final sont les suivantes :

- *Ready Player One* de Steven Spielberg, fiction, 2018 ;
- *Secret Beyond the Door (Le secret derrière la porte)* de Fritz Lang, 1947.

Le programme limitatif avec les œuvres et les questionnements associés pour l'année scolaire 2022-2023 a été publié au Bulletin officiel n° 26 du 1er juillet 2021.

Pour la session 2024 du baccalauréat, les œuvres cinématographiques retenues pour l'examen final sont les suivantes :

- *Secret Beyond the Door (Le secret derrière la porte)* de Fritz Lang, 1947 ;
- *I Vitelloni (Les Vitelloni)* de Federico Fellini, 1953.

Le programme limitatif avec les œuvres et les questionnements associés pour l'année scolaire 2023-2024 a été publié au Bulletin officiel n° 27 du 7 juillet 2022.

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de musique en classe terminale pour l'année scolaire 2022-2023

NOR : MENE2228325N

note de service du 3-10-2022

MENJ - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs d'éducation musicale et chant choral

Références : arrêté du 17-1-2019 - JO du 20-1-2019, BO spécial n° 1 du 22-1-2019 ; note de service du 29-9-2022 - BO du 30-9-2022

La présente note de service abroge et remplace la note de service du 7 juin 2021 fixant le programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de musique en classe terminale pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023.

En vue de l'épreuve terminale du baccalauréat, un programme national est publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale. Il est renouvelable pour partie chaque année. Il est enrichi de l'écoute et de l'étude de nombreuses autres pièces, le choix de certaines d'entre elles tirant parti des programmations prévues dans les structures de diffusion de l'environnement proche. Allié aux compétences pratiques développées tout au long du cycle terminal, cet ensemble permet aux candidats de satisfaire les différents attendus de l'épreuve.

Pour la session 2023 du baccalauréat, le programme national est le suivant :

- **Jean-Philippe Rameau/Clément Cogitore** : *Les Indes galantes*, 4e entrée « Les sauvages », production de l'opéra de Paris, octobre 2019.

Les extraits pouvant être le support de l'épreuve terminale de spécialité sont les suivants :

- De la scène 6 « Bannissons les tristes alarmes ! » à la fin de l'entrée ;

- **Jeff Beck**, album *You Had It Coming* (2001) ;

Les extraits pouvant être le support de l'épreuve terminale de spécialité sont les suivants :

- « Roy's Toy » ;
- « Nadia » ;
- « Dirty Mind » ;
- « Rollin' and Tumblin' » ;
- « Rosebud » ; « Blackbird »

- **Robert Schumann**, *Carnaval*

Les extraits pouvant être le support de l'épreuve terminale de spécialité sont les suivants :

- « Prélude » ;
- « Pierrot » ;
- « Eusebius » ;
- « Florestan » ;
- « ASCH-SCHA (Lettres Dansantes) » ;
- « Chopin » ;
- « Marche des Davidsbündler contre les Philistins ».

En vue de l'épreuve terminale du baccalauréat, le programme présenté ci-dessus vient nourrir certaines des situations d'apprentissage qui organisent l'année scolaire. Peuvent s'y adosser :

- l'étude et la découverte d'autres interprétations ou mises en scène des œuvres au programme dans une approche comparée ;
- la réalisation de projets musicaux de création ou d'interprétation ;
- la réalisation de projets de médiation issus de recherches documentaires et croisant d'autres domaines de connaissance ;
- des travaux d'analyse auditive concentrés sur certains extraits particulièrement représentatifs des œuvres, certains d'entre eux pouvant être accompagnés de leurs partitions ou représentations graphiques ;
- des recherches en ligne par l'écoute d'œuvres s'y référant ou d'interprétations différentes ;
- des études portant sur la sociologie et l'économie de la musique.

En outre, les champs de questionnement et le choix approprié des thématiques d'étude qui en sont issues

peuvent éclairer chacune des œuvres de ce programme limitatif tout en enrichissant les situations d'apprentissage rappelées ci-dessus.

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Enseignements primaire et secondaire

Baccalauréat général

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de musique en classe terminale pour l'année scolaire 2023-2024

NOR : MENE2228327N

note de service du 3-10-2022

MENJ - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs d'éducation musicale et chant choral

Références : arrêté du 17-1-2019 - JO du 20-1-2019, BO spécial n° 1 du 22-1-2019 ; note de service du 29-9-2022 - BO du 30-9-2022

La présente note de service abroge et remplace la note de service du 10 juin 2022 fixant le programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de musique en classe terminale pour l'année scolaire 2023-2024.

En vue de l'épreuve terminale du baccalauréat, un programme national est publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale. Il est renouvelable pour partie chaque année. Il est enrichi de l'écoute et de l'étude de nombreuses autres pièces, le choix de certaines d'entre elles tirant parti des programmations prévues dans les structures de diffusion de l'environnement proche. Allié aux compétences pratiques développées tout au long du cycle terminal, cet ensemble permet aux candidats de satisfaire les différents attendus de l'épreuve.

Pour la session 2024, le programme national est le suivant :

- **Jean-Philippe Rameau/Clément Cogitore** : *Les Indes galantes*, 4e entrée « Les sauvages », production de l'opéra de Paris, octobre 2019.

Les extraits pouvant être le support de l'épreuve terminale de spécialité sont les suivants :

- De la scène 6 « Bannissons les tristes alarmes ! » à la fin de l'entrée.

- **Robert Schumann**, *Carnaval*

Les extraits pouvant être le support de l'épreuve terminale de spécialité sont les suivants :

- « Prélude » ;
- « Pierrot » ;
- « Eusebius » ;
- « Florestan » ;
- « ASCH-SCHA (Lettres Dansantes) » ;
- « Chopin » ;
- « Marche des Davidsbündler contre les Philistins ».

« Musique électronique »

- **Jazzrausch Bigband**, album *Dancing Wittgenstein*, 2018.

Les extraits pouvant être le support de l'épreuve terminale de spécialité sont les suivants :

- « Dancing Wittgenstein » ;
- « I Want to Be a Banana » ;
- « Subzero » ;
- « Native Riddim » ;
- « I Want to Be a Banana (Slatec Remix) ».

- **Jeff Mills, Orchestre national d'Île-de-France**, *Light From the Outside World*, concert enregistré à la Salle Pleyel le 23 septembre 2012.

Les extraits pouvant être le support de l'épreuve terminale de spécialité sont les suivants :

- « Imagine » ;
- « Gamma Player » ;
- « The Man Who Wanted Stars » ;
- « The Bells » ;
- « Amazon » ;
- « Sonic Destroyer ».

En vue de l'épreuve terminale du baccalauréat, le programme présenté ci-dessus vient nourrir certaines des situations d'apprentissage qui organisent l'année scolaire. Peuvent s'y adosser :

- l'étude et la découverte d'autres interprétations ou mises en scène des œuvres au programme dans une

- approche comparée ;
- la réalisation de projets musicaux de création ou d'interprétation ;
 - la réalisation de projets de médiation issus de recherches documentaires et croisant d'autres domaines de connaissance ;
 - des travaux d'analyse auditive concentrés sur certains extraits particulièrement représentatifs des œuvres, certains d'entre eux pouvant être accompagnés de leurs partitions ou représentations graphiques ;
 - des recherches en ligne par l'écoute d'œuvres s'y référant ou d'interprétations différentes ;
 - des études portant sur la sociologie et l'économie de la musique.
- En outre, les champs de questionnement et le choix approprié des thématiques d'étude qui en sont issues peuvent éclairer chacune des œuvres de ce programme limitatif tout en enrichissant les situations d'apprentissage rappelées ci-dessus.

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Mouvement du personnel

Nomination

Secrétaire générale de l'académie de Corse, secrétaire générale de la région académique de Corse

NOR : MEND2227037A

arrêté du 19-9-2022

MENJ - DE 1-2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en date du 19 septembre 2022, Virginie Frantz, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale de classe normale, est nommée dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Corse (groupe II), secrétaire générale de la région académique de Corse, pour une période de quatre ans, du 19 septembre 2022 au 18 septembre 2026, comportant une période probatoire d'une durée de six mois dans les conditions prévues à l'article 13 du décret du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État.

Mouvement du personnel

Nomination

Secrétaire générale de l'académie d'Amiens

NOR : MEND2226971A

arrêté du 19-9-2022

MENJ - DE 1-2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en date du 19 septembre 2022, Catherine Bellet-Lemoine, attachée d'administration de l'État hors classe, est nommée dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie d'Amiens (groupe II), pour une période de quatre ans, du 19 septembre 2022 au 18 septembre 2026, comportant une période probatoire d'une durée de six mois dans les conditions prévues à l'article 13 du décret du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État.